



PARTIE 1

L'EXERCICE DES LIBERTES

EN FRANCE

I - L'EXERCICE DES LIBERTES EN FRANCE

LES LIBERTES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

De quelles libertés chacun dispose-t-il?

CONNAISSANCES

- Les libertés sont individuelles et collectives.*
- La conquête progressive des libertés individuelles et collectives est étudiée en insistant sur plusieurs libertés : la liberté de conscience (dont les libertés religieuses), la laïcité, la liberté d'expression, la liberté d'association, les libertés politiques et syndicales et le droit au respect de la vie privée.*

CAPACITES

- *Etre capable de faire la différence entre liberté individuelle et liberté collective.*
- *Etre capable de définir les libertés individuelles*
- *Etre capable de définir les libertés collectives*
- *Connaitre les principaux droits de l'homme et du citoyen*



PARTIE 1

L'EXERCICE DES LIBERTES

EN FRANCE

Quelles sont nos libertés ?



I/ La liberté, une valeur
fondamentale



A/ Qu'est-ce que la liberté ?

Consigne

Quelle définition donnerais-tu de la liberté ?





Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

26 août 1789

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)

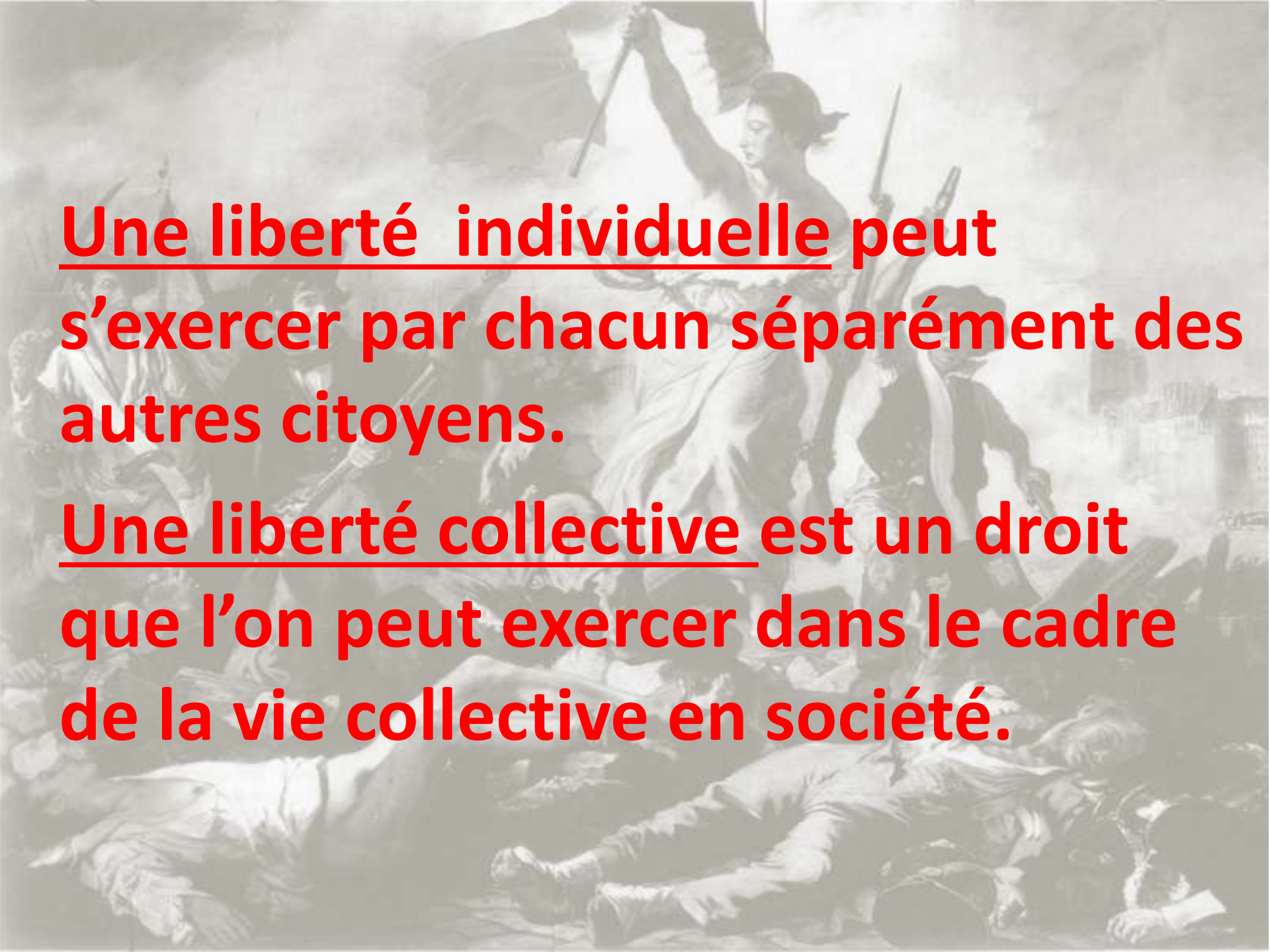
- **Article premier** : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.*
- **Article 4** : *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.*

Quel est la nature de ce document ?

Quel rôle important joue-t-il vis-à-vis des libertés ?



La liberté peut être définie
comme le droit de faire tout ce
qui ne nuit pas à autrui.

A historical painting depicting a battle scene. In the center, a woman in a white dress holds a flag aloft. She is surrounded by soldiers in uniform, some holding rifles. In the foreground, several figures lie on the ground, suggesting a scene of conflict and sacrifice. The background shows a cityscape with buildings and a cloudy sky.

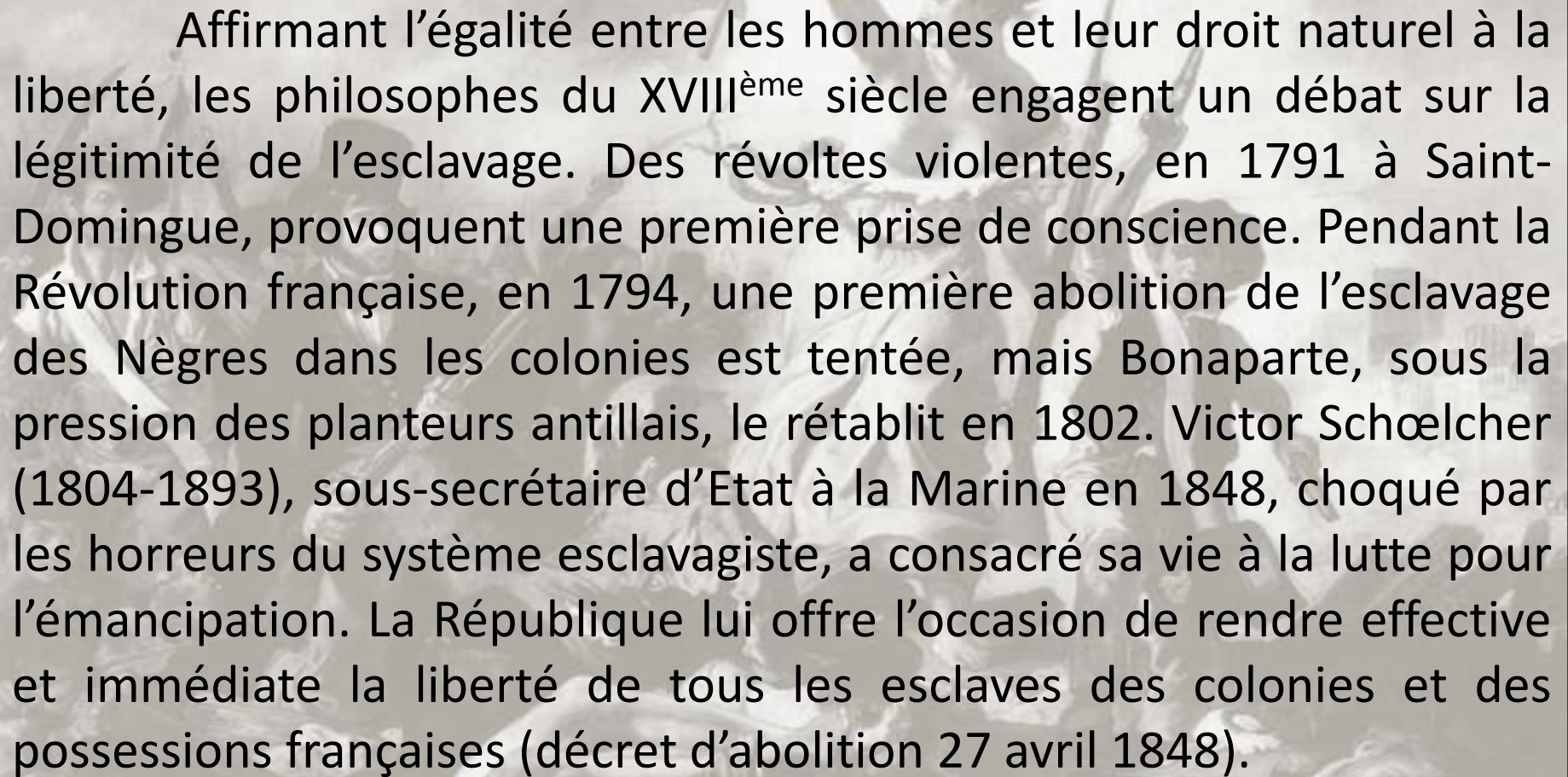
Une liberté individuelle peut s'exercer par chacun séparément des autres citoyens.

Une liberté collective est un droit que l'on peut exercer dans le cadre de la vie collective en société.



B/ Les libertés individuelles
et collectives : une conquête
progressive





Affirmant l'égalité entre les hommes et leur droit naturel à la liberté, les philosophes du XVIII^{ème} siècle engagent un débat sur la légitimité de l'esclavage. Des révoltes violentes, en 1791 à Saint-Domingue, provoquent une première prise de conscience. Pendant la Révolution française, en 1794, une première abolition de l'esclavage des Nègres dans les colonies est tentée, mais Bonaparte, sous la pression des planteurs antillais, le rétablit en 1802. Victor Schoelcher (1804-1893), sous-secrétaire d'Etat à la Marine en 1848, choqué par les horreurs du système esclavagiste, a consacré sa vie à la lutte pour l'émancipation. La République lui offre l'occasion de rendre effective et immédiate la liberté de tous les esclaves des colonies et des possessions françaises (décret d'abolition 27 avril 1848).

<http://www.histoire-image.org/site/oeuvre/analyse.php?i=3>



1. Observe attentivement les documents qui vont suivre.

2. Pour chacun d'entre eux, indique :
- dans la 2eme colonne à quel type de liberté tu peux l'associer.

- dans la 3eme colonne s'il s'agit d'une liberté individuelle ou collective.



3. Tu dois maintenant avoir un tableau complet dans les colonnes 2 et 3.

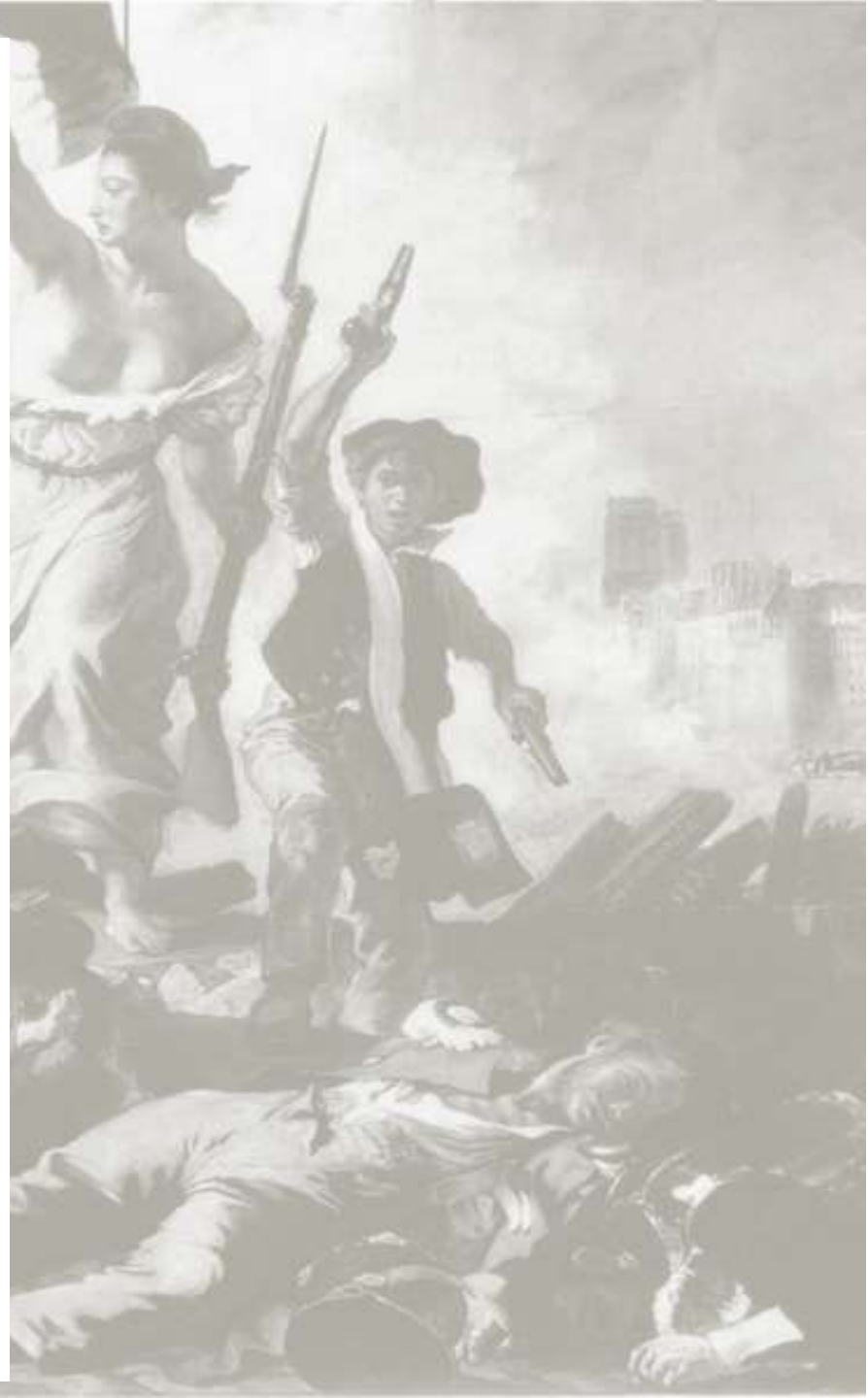
4. Utilise maintenant les différents extraits des textes fondamentaux et attribue les à chaque liberté de ton tableau.

5. Dans la dernière colonne, tu indiqueras la date de la loi qui fixe des règles à chaque liberté.



La liberté d'expression

*Dessin de Titom sur le site
Internet [100% Attac -
Bruxelles](#)*





La laïcité dans les écoles en France

D'après une illustration
de Laurent Parienty *Le
Monde de l'Éducation*,
janvier 2004, n°321.



CIRQ'HOP

ASSOCIATION LOI 1901 - AGRÉÉE JEUNESSE ET SPORT



**École de Cirque et
de Danse Hip Hop**
+ de 150 adhérents !

L'École de Cirque c'est :

Des animateurs qualifiés (BIAC, Agrément Éducation Nationale, BESAPT, BNS)

Des Cours à l'année Tous Publics : Bébés (de la marche à 3 ans),
Enfants, Ados



Des animations ponctuelles : Découverte,
Initiation, Apprentissage, Perfectionnement
aux Arts du Cirque (Acrobaties, Équilibre,
Boule, Fil, Monocycle, Jonglage, Trapèze...)



Différentes formules d'Animation :
Cours, Stages, Spectacles, Démonstrations
À l'année, au trimestre, au mois,
à la semaine, à la journée...



À Villard Bonnot :
Salle équipée, Jean Vilar (Trapèzes, Fil, Boules,
Mini-Trampoline, Monocycles, Matériel de Jonglage...)

Possibilité de se déplacer avec notre matériel
(Fil, Boules, Mini-Trampoline, Monocycles,
Matériel de Jonglage)



L'École de Danse Hip Hop c'est :

Des cours à l'année encadrés par des professionnels
Des possibilités de Stages et de Démonstrations
À Villard Bonnot :

Salle de danse Gymnase Frison Roche



Renseignements & Contact : www.cirqhop.org - Tel 06 76 64 90 44

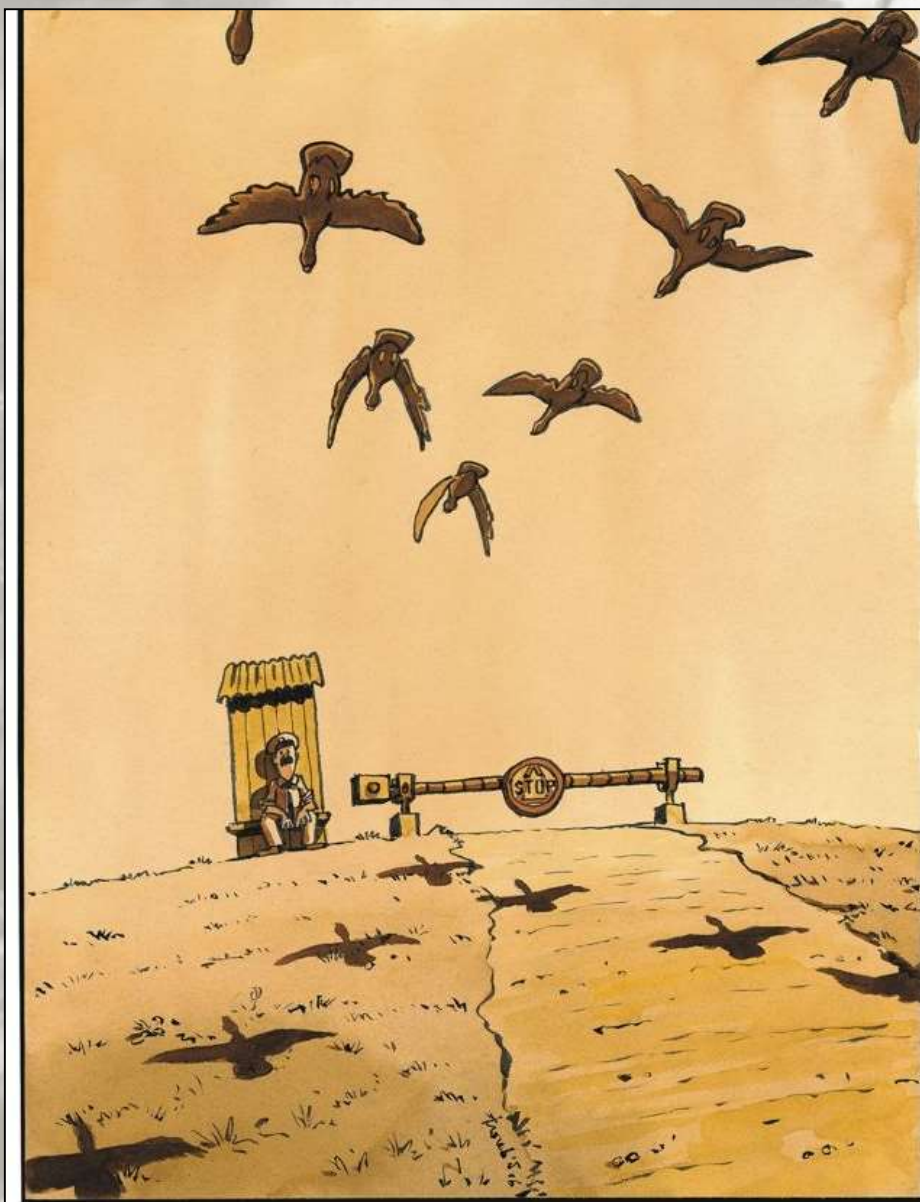
*Un exemple
d'association « loi
1901 »*

Droit d'association

http://www.cirqhop.org/cirq_hop-fr1.html



Un concert
La liberté de réunion



*La liberté de
circulation*

*Extrait de
L'illustration
universelle des droits
de l'homme, collectif,
Glénat, Paris, 2006*



Un piquet de grève

Droit de grève




Quelques syndicats français

Liberté syndicale



Manifestation



Droit de manifestation

Documents	Liberté, droit ou principe décrit	S'agit-il d'une liberté individuelle ou collective ?	Textes fondamentaux ou textes de lois <i>Les textes à valeur contraignante ou juridique sont soulignés</i>	Date du texte énonçant la liberté ou le droit
 <p data-bbox="19 692 212 821"> <i>La liberté d'expression</i> Dessin de Titom sur le site Internet 100% Attac - Bruxelles </p>	<p data-bbox="241 385 463 485">Liberté d'expression</p> <p data-bbox="241 549 463 656">Liberté d'opinion</p> <p data-bbox="241 721 463 828">Liberté de pensée</p>	<p data-bbox="473 535 701 578">Individuelle</p>	<p data-bbox="714 249 1622 428"> <u>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen</u> (Art. 1, 4 et 11.) </p> <p data-bbox="714 499 1680 742"> <u>Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales</u> (Articles 9 et 10) </p> <p data-bbox="714 821 1603 999"> <u>Convention Internationale des droits de l'enfant</u> (Articles 12-1, 13-1, 14-1) </p>	<p data-bbox="1758 249 1893 292">1789</p> <p data-bbox="1758 535 1893 578">1950</p> <p data-bbox="1758 821 1893 863">1989</p>



*La laïcité dans les écoles en
France*

D'après une illustration de
Laurent Parienty *Le
Monde de l'Éducation*,
janvier 2004, n°321.

Documents	Liberté, droit ou principe décrit	S'agit-il d'une liberté individuelle ou collective ?	Textes fondamentaux ou textes de lois <i>Les textes à valeur contraignante ou juridique sont soulignés</i>	Date du texte énonçant la liberté ou le droit
 	<p>Liberté de conscience, de religion garanties par le principe républicain de laïcité</p>	<p>Individuelle</p>	<p><u>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (art.10)</u></p> <p><u>Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (art. 9)</u></p> <p><u>Convention Internationale des droits de l'enfant</u></p> <p><u>Lois Jules Ferry</u></p> <p><u>Loi sur la laïcité dans les établissements scolaires et publics (art. L 141-5-1)</u></p> <p><u>Extrait du règlement intérieur du collège</u></p>	<p>1789</p> <p>1950</p> <p>1989</p> <p>1881-82</p> <p>2004</p>

Un exemple d'association « loi
1901 »

Droit d'association

(<http://www.cirqhop.org/cirqhop-fr1.html>)



CIRQ'HOP

ASSOCIATION LOI 1901 - AGRÉÉE JEUNESSE ET SPORT



École de Cirque et de Danse Hip Hop

+ de 150 adhérents !

L'École de Cirque c'est :

Des animateurs qualifiés (BIAC, Agrément Éducation Nationale, BESAPT, BNS)

Des cours à l'année Tous Publics : Bébé (de la marche à 3 ans), Enfants, Ados



Des animations ponctuelles : Découverte, Initiation, Apprentissage, Perfectionnement aux Arts du Cirque (Acrobaties, Équilibre, Boule, Fil, Monocycle, Jonglage, Trapèze...)



Différentes formules d'Animation : Cours, Stages, Spectacles, Démonstrations À l'année, au trimestre, au mois, à la semaine, à la journée...



À Villard Bonnot : Salle équipée, Jean Vilar (Trapèzes, Fil, Boules, Mini-Trampoline, Monocycles, Matériel de Jonglage...)

Possibilité de se déplacer avec notre matériel (Fil, Boules, Mini-Trampoline, Monocycles, Matériel de Jonglage)




L'École de Danse Hip Hop c'est :

Des cours à l'année encadrés par des professionnels
Des possibilités de Stages et de Démonstrations
À Villard Bonnot : Salle de danse Gymnase Frison Roche




Renseignements & Contact : www.cirqhop.org - Tel 06 76 64 90 44

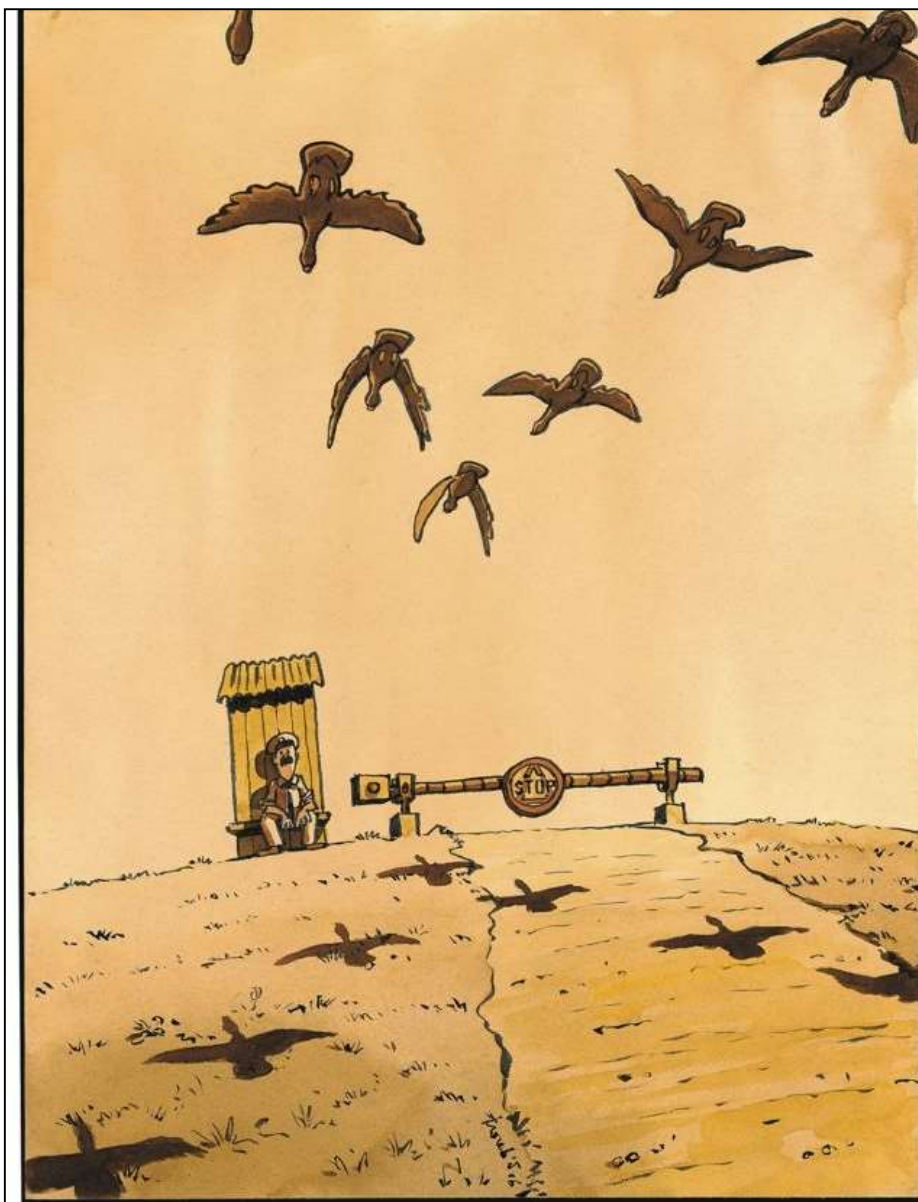
Documents	Liberté, droit ou principe décrit	S'agit-il d'une liberté individuelle ou collective ?	Textes fondamentaux ou textes de lois <i>Les textes à valeur contraignante ou juridique sont soulignés</i>	Date du texte énonçant la liberté ou le droit
	<p>Droit d'association</p>	<p>collective</p>	<p><u>Loi Waldeck-Rousseau</u></p>	<p>1901</p>



Un concert

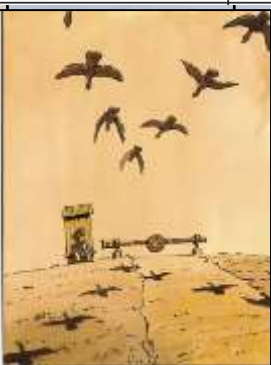
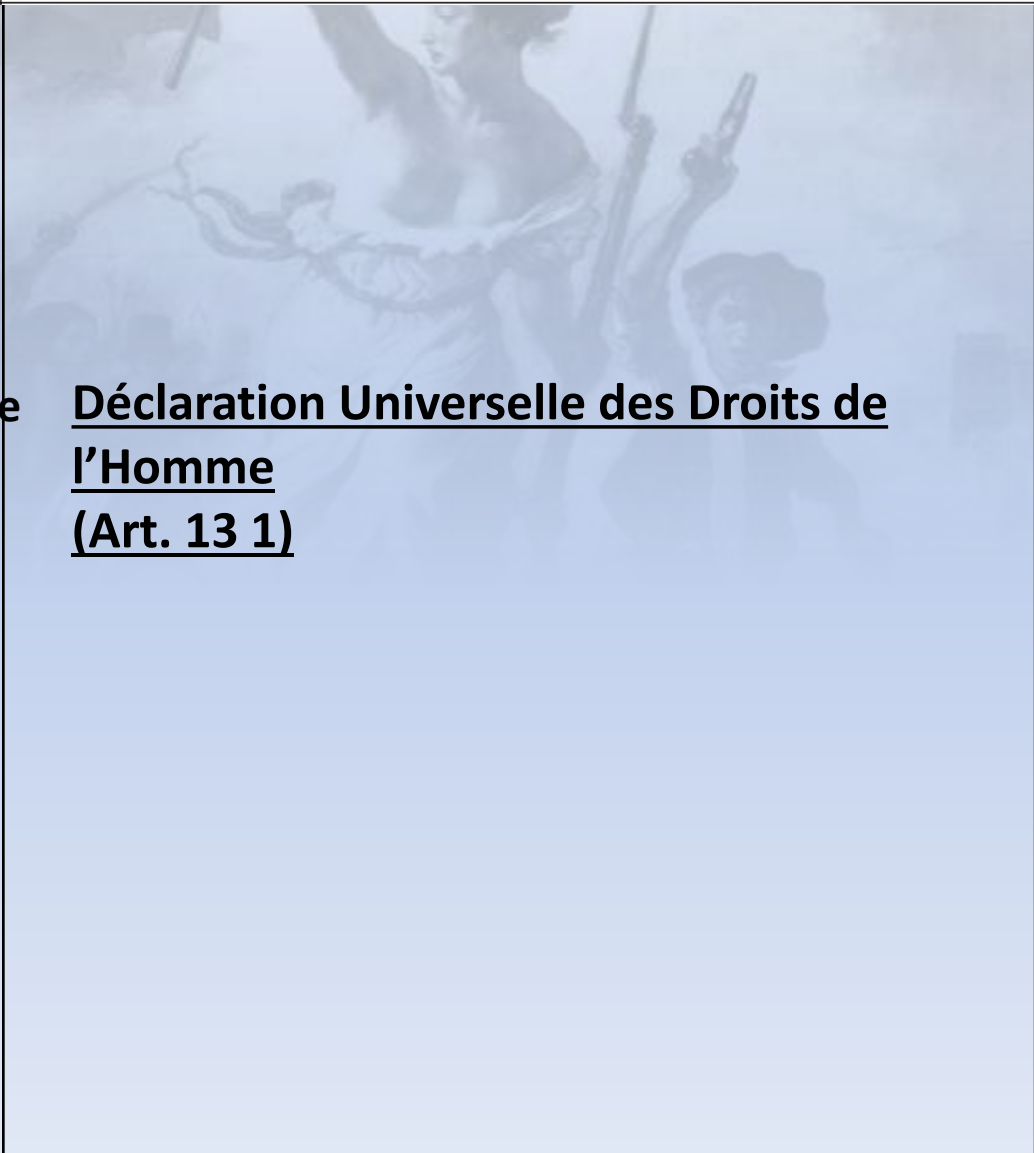
La liberté de réunion

Documents	Liberté, droit ou principe décrit	S'agit-il d'une liberté individuelle ou collective ?	Textes fondamentaux ou textes de lois <i>Les textes à valeur contraignante ou juridique sont soulignés</i>	Date du texte énonçant la liberté ou le droit
	Liberté de réunion	collective	<p><u>Déclaration Universelle des Droits de l'Homme</u> (art. 20 1)</p>	1948
			<p><u>Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales</u> (art. 11)</p>	1950



La liberté de circulation


*Extrait de L'illustration
universelle des droits de
l'homme, collectif, Glénat,
Paris, 2006*

Documents	Liberté, droit ou principe décrit	S'agit-il d'une liberté individuelle ou collective ?	Textes fondamentaux ou textes de lois <i>Les textes à valeur contraignante ou juridique sont soulignés</i>	Date du texte énonçant la liberté ou le droit
	Liberté de circulation	individuelle	 <p><u>Déclaration Universelle des Droits de l'Homme</u> <u>(Art. 13 1)</u></p>	1948



Un piquet de grève


Droit de grève

Documents	Liberté, droit ou principe décrit	S'agit-il d'une liberté individuelle ou collective ?	Textes fondamentaux ou textes de lois <i>Les textes à valeur contraignante ou juridique sont soulignés</i>	Date du texte énonçant la liberté ou le droit
	<p>Droit de grève</p>	<p>Individuelle collective</p>	<p><u>Loi Ollivier</u></p> <p><u>Préambule de la Constitution de 1946</u></p>	<p>1864</p> <p>1946</p>



Quelques syndicats français


Liberté syndicale

Documents	Liberté, droit ou principe décrit	S'agit-il d'une liberté individuelle ou collective ?	Textes fondamentaux ou textes de lois <i>Les textes à valeur contraignante ou juridique sont soulignés</i>	Date du texte énonçant la liberté ou le droit
	Liberté syndicale	Individuelle collective	<u>Loi Waldeck-Rousseau</u>	1884



Manifestation

Droit de manifestation

Documents	Liberté, droit ou principe décrit	S'agit-il d'une liberté individuelle ou collective ?	Textes fondamentaux ou textes de lois <i>Les textes à valeur contraignante ou juridique sont soulignés</i>	Date du texte énonçant la liberté ou le droit
	Liberté de manifester	collective	<p><u>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (Art.11)</u></p> <p><u>Décret-loi du 23 octobre 1935</u></p>	<p>1789</p> <p>1935</p>



La liberté, c'est la possibilité de faire ou ne pas faire quelque chose. Il existe :

- **des libertés individuelles qui permettent à chacun d'agir indépendamment des autres : liberté de pensée (ou liberté de conscience), liberté d'expression, liberté de circulation, liberté de vie privée...**



➤ des **libertés collectives** qui s'exercent à plusieurs : **liberté de culte, de réunion, droit de grève...**

Toutes ces libertés sont **fondamentales**, c'est-à-dire **essentielles**. Elles sont **complémentaires** : par exemple, il ne peut y avoir de liberté de réunion et d'association sans liberté d'opinion et d'expression.



Ces libertés, définies et garanties par le **droit** dans une **démocratie** comme la France, se sont **construites au fil du temps**, comme nous le montrent les différents **textes fondateurs** et les **conventions internationales** :

- **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)**
- **Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)**
- **Convention européenne des droits de l'homme (1950).**



II/ Les libertés et leurs limites

Quelles limites s'imposent nécessairement à nos libertés ?

A historical painting depicting a scene of revolution. In the center, a woman stands holding a flag aloft. She is surrounded by soldiers with bayoneted rifles and fallen figures on the ground. The scene is filled with smoke and the chaos of battle.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance des mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être fixées que par la loi. »

*Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen,
article 4, 1789.*

LES TRAVAILLEURS

1. Qui a fait grève en janvier 2009 ? Où ? Pourquoi ? (doc. 1)
2. Quel texte a établi le droit de grève ? A quelle date ? (doc. 2)
3. Qu'est-ce qui peut limiter l'exercice de ce droit ? (doc. 3)

= *Droit de*

**DEFENDENT
LES DROITS**

LES SYNDICATS

1. Quel syndicat est évoqué dans le doc. 4 ?
2. Selon lui, à quoi sert la grève ? Pourquoi est-il important que la grève ne dure pas trop longtemps ?
3. Qu'est-ce qu'un syndicat ? Donnez une définition en rouge (doc. 5).
4. Par quelle loi et à quelle date les syndicats ont-ils été autorisés en France (doc. 5) ?

= *Liberté*



LES USAGERS

1. Comment les usagers ont-ils réagi face à cette grève ? (Vidéo)
2. Quelle liberté peut se trouver limitée par cette grève ?

= *Liberté de*

**DEFENDENT
LES DROITS**

LES ASSOCIATIONS

1. Quelle association intervient ici (doc. 6) ?
2. Comment présente-t-elle la grève ?
3. Quel texte a autorisé les associations ? À quelle date ? (doc. 7)

= *Liberté de*

Le droit de grève : des libertés en conflit

LES TRAVAILLEURS

1. Qui a fait grève en janvier 2009 ? Où ? Pourquoi ?
Employés de la SNCF (cheminots ?) à la gare St Lazare.
Ils réclament plus de sécurité (agression d'un agent)
2. Quel texte a établi le droit de grève ? A quelle date ?
Depuis la loi Ollivier en 1864
3. Qu'est-ce qui peut limiter l'exercice de ce droit ?
Faire grève c'est ne pas être payé...

«droit de **grève**»

Le droit de grève : des libertés en conflit

LES USAGERS

1. Comment les usagers ont-ils réagi face à cette grève ?

Les usagers ont mal réagi et sont mécontents......

.....

2. Quelle liberté peut se trouver limitée par cette grève ?

La liberté de circulation (art. 4 de la DDHC de 1948).....

«liberté de **circuler**.....»

Le droit de grève : des libertés en conflit

LES SYNDICATS

1. Quel syndicat est évoqué dans le doc ?

FO (Force ouvrière)

2. Selon lui, à quoi sert la grève ? Pourquoi est-il important que la grève ne dure pas trop longtemps ?

Faire prendre conscience des problèmes.

Les jours de grève ne sont pas payés (sacrifice financier).

3. Qu'est-ce qu'un syndicat ? Donnez une définition en rouge.

Syndicat : association qui regroupe des personnes pour la défense d'intérêts communs.

4. Par quelle loi et à quelle date les syndicats ont-ils été autorisés en France ?

Lois Waldeck-Rousseau en 1884.

«liberté d' **adhérer à un syndicat** ...»

Le droit de grève : des libertés en conflit

LES ASSOCIATIONS

1. Quelle association intervient ici ?

La FNAUT est la Fédération Nationale Des Associations des Usagers des Transports.

2. Comment présente-t-elle la grève ?

Inutile car elle ne règle pas les problèmes de fond et a un impact sur l'économie.

3. Quel texte a autorisé les associations ? À quelle date ?

Lois Waldeck-Rousseau en 1901

«liberté d'.....**association ou de réunion**.....»

Liberté et religion et laïcité



6. D'exercer ou de pratiquer sa religion

8. L'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture

9. L'Etat garantit la liberté de culte mais garantit la neutralité de ses services

Liberté et religion et laïcité

9. Ce principe permet de distinguer l'espace public, qui n'est pas religieux, de l'espace privé dans lequel chacun peut avoir une pratique religieuse s'il le souhaite.

9. Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Liberté et religion et laïcité





L'usage du réseau social
Facebook est-il compatible
avec le respect de certaines
libertés fondamentales ?



Suivez moi
sur Twitter



Abonnez-vous
à mon flux RSS



Suivez-moi
Facebook

ABONNEZ-VOUS A TECHTRENDS



9716 readers

BY FEEDBURNER

3479 Followers

twittercounter.com

Vous préférez vous abonner à la newsletter?

Retrouvez également Christophe Lefevre sur

[LinkedIn](#), [Viadeo](#), [identi.ca](#) et [FriendFeed](#)

A historical painting depicting a battle scene. In the center, a female figure stands prominently, holding a flag aloft in her right hand and a rifle in her left. She is surrounded by soldiers, some of whom are holding bayoneted rifles. In the foreground, several figures lie on the ground, suggesting a scene of conflict and casualties. The background shows a cityscape with buildings and a hazy sky. The overall tone is dramatic and somber.

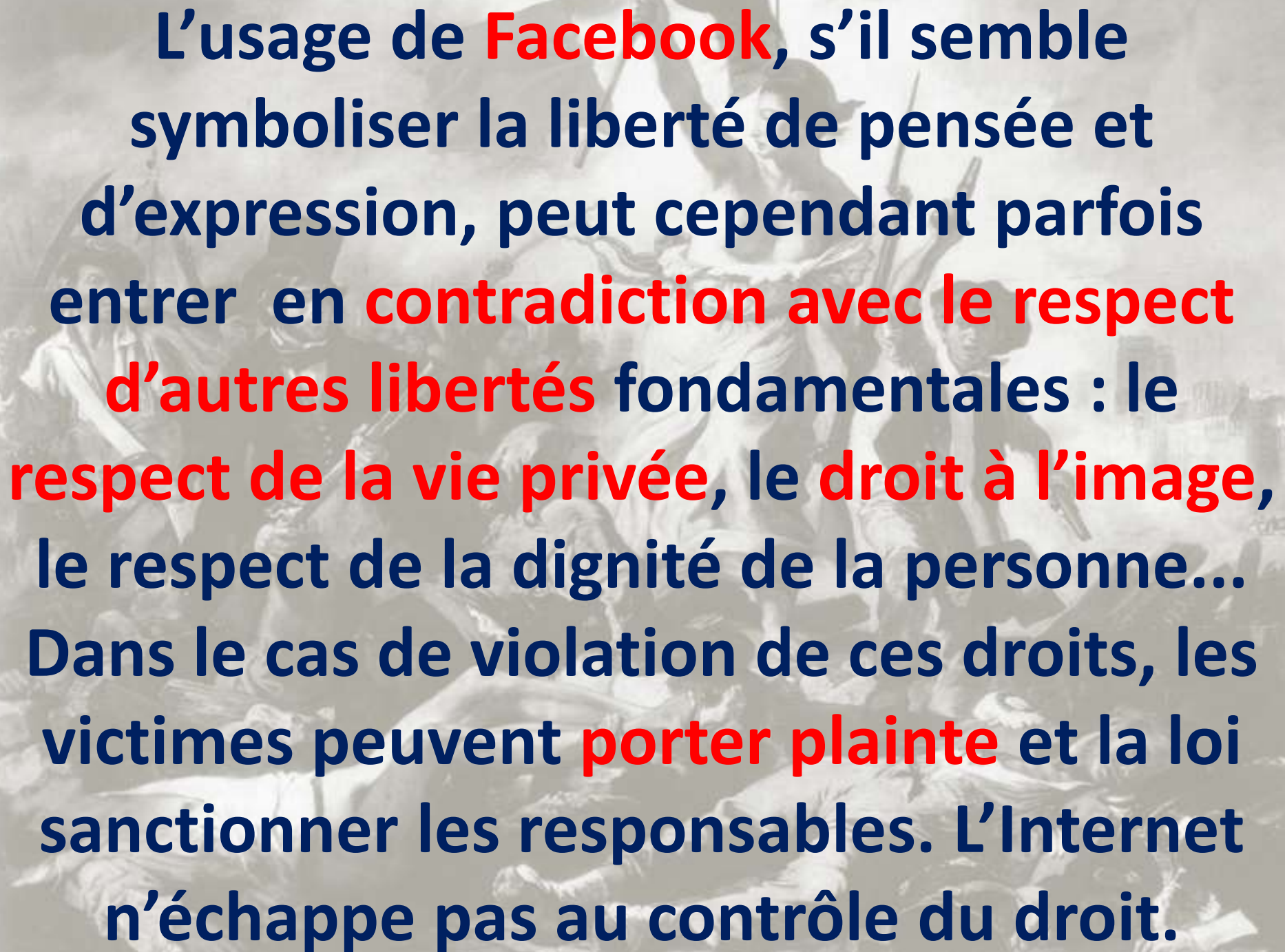
Réseau social ?

Réseau social

site Internet permettant de créer sa **carte d'identité virtuelle** (nom, photo, centres d'intérêt..) appelée le plus souvent « **profil** ». L'internaute peut inviter ses connaissances à le rejoindre pour **échanger des messages publics, ou privés, des liens, des vidéos...**

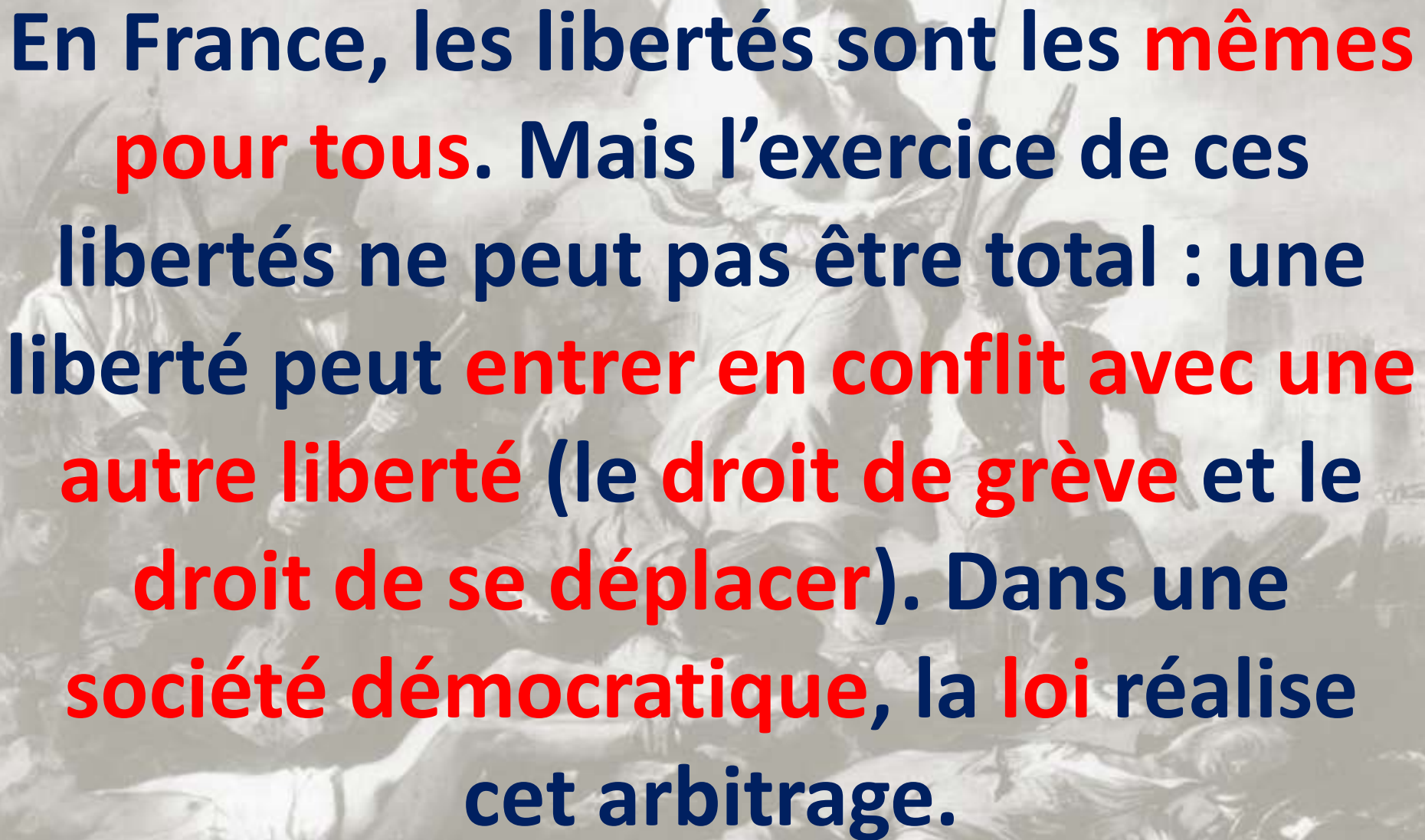


Trolls - 66mn - Rayan - Harcèlement sur Facebook (Oct. 2010).mp4

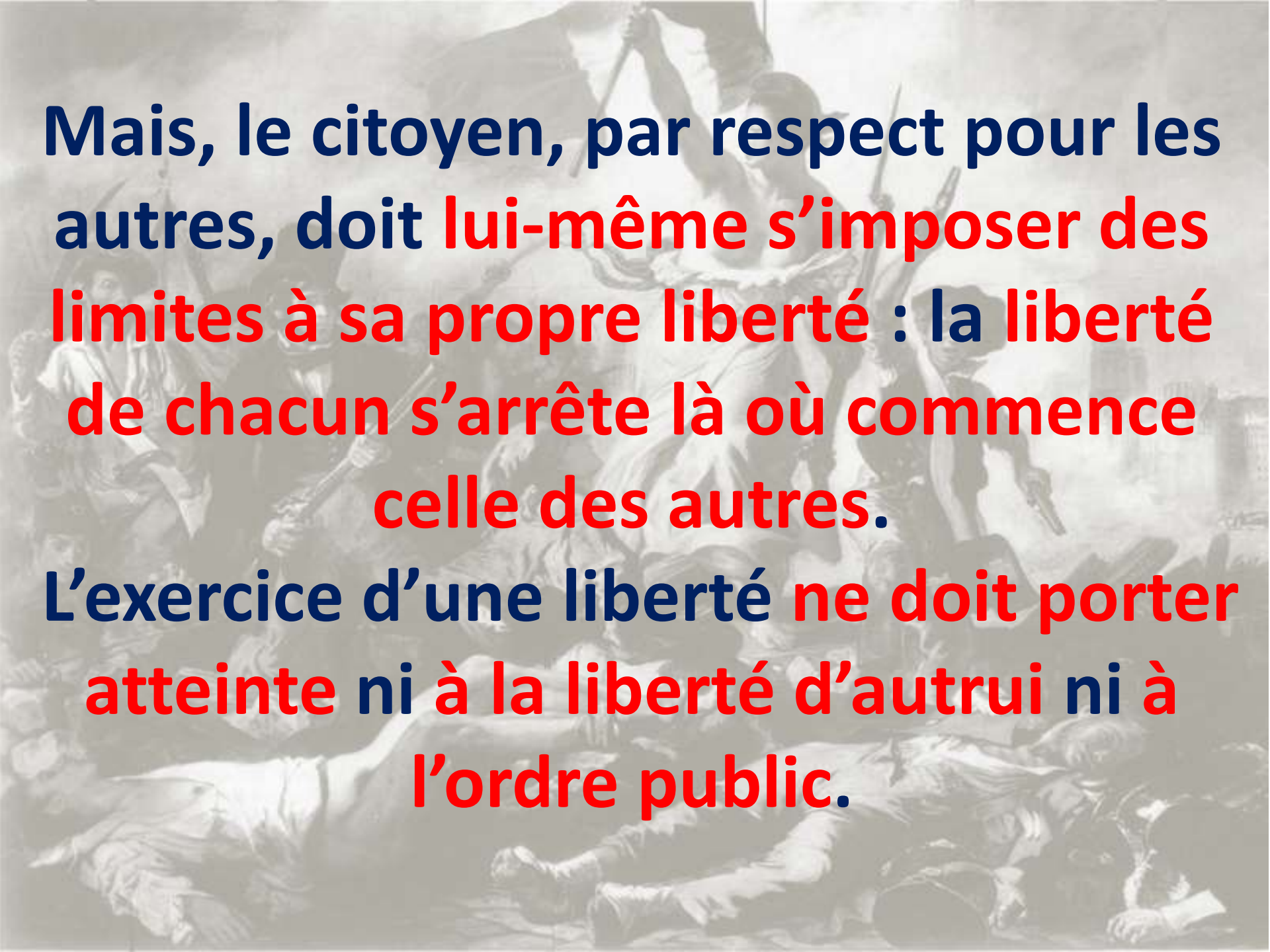


L'usage de **Facebook**, s'il semble symboliser la liberté de pensée et d'expression, peut cependant parfois entrer en **contradiction avec le respect d'autres libertés** fondamentales : le **respect de la vie privée**, le **droit à l'image**, le respect de la dignité de la personne... Dans le cas de violation de ces droits, les victimes peuvent **porter plainte** et la loi sanctionner les responsables. L'Internet n'échappe pas au contrôle du droit.





En France, les libertés sont les mêmes pour tous. Mais l'exercice de ces libertés ne peut pas être total : une liberté peut entrer en conflit avec une autre liberté (le droit de grève et le droit de se déplacer). Dans une société démocratique, la loi réalise cet arbitrage.

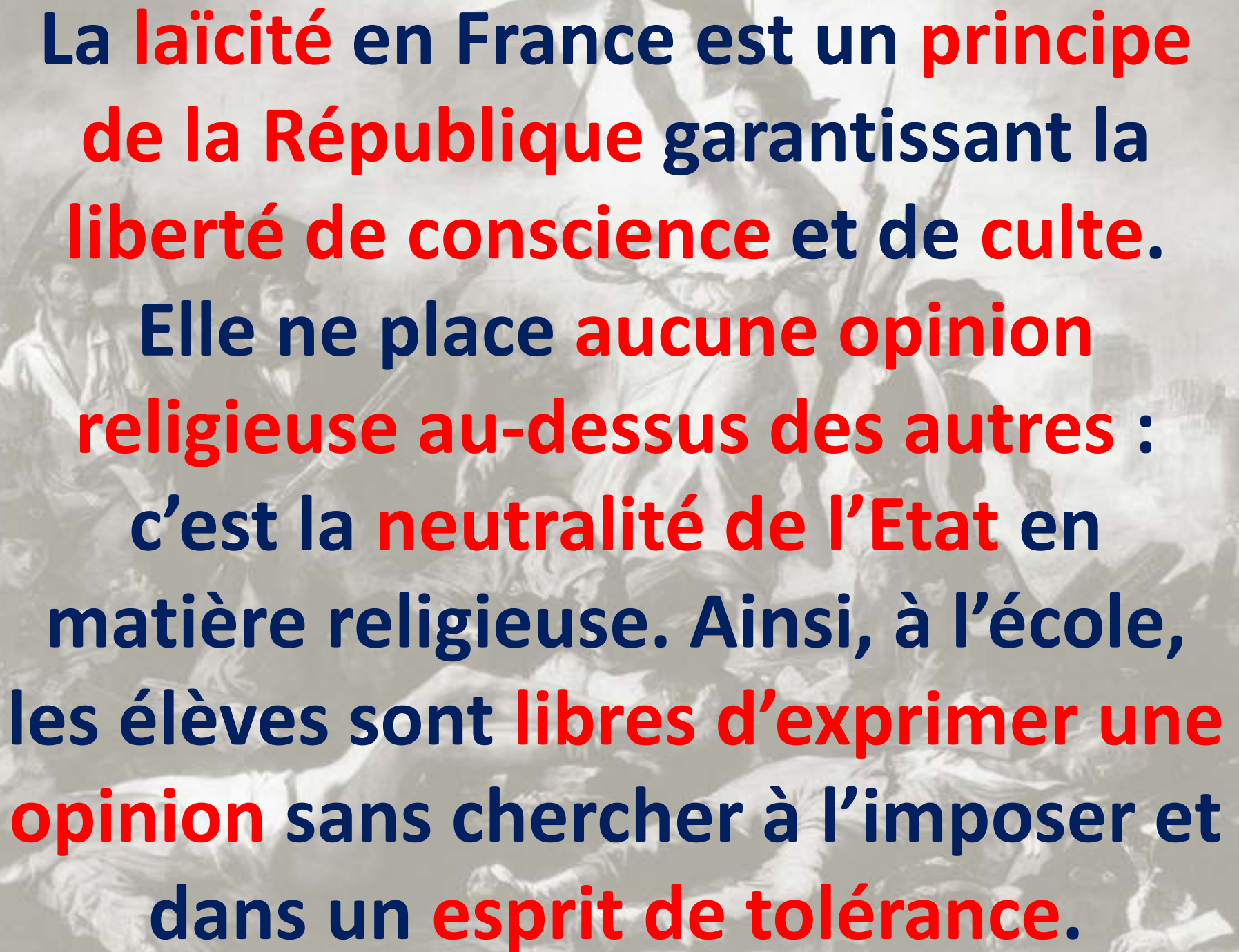


Mais, le citoyen, par respect pour les autres, doit lui-même s'imposer des limites à sa propre liberté : la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres.

L'exercice d'une liberté ne doit porter atteinte ni à la liberté d'autrui ni à l'ordre public.

A historical painting depicting a chaotic battle scene. In the foreground, several figures are lying on the ground, some appearing to be dead or injured. In the middle ground, soldiers are engaged in combat, some on horseback and some on foot. One soldier in the center is holding a large flag. The background shows a cityscape with buildings and a cloudy sky. The overall scene is one of intense action and conflict.

Ces limites sont fixées par la loi afin de protéger au mieux les libertés et les droits de chacun d'une part et l'intérêt général d'autre part.



La laïcité en France est un principe de la République garantissant la liberté de conscience et de culte. Elle ne place aucune opinion religieuse au-dessus des autres : c'est la neutralité de l'Etat en matière religieuse. Ainsi, à l'école, les élèves sont libres d'exprimer une opinion sans chercher à l'imposer et dans un esprit de tolérance.